BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS

LIVRE DE LA CHASSE

PAR

GASTON PHÉBUS

COMTE DE FOIX

REPRODUCTION RÉDUITE

DE 87 MINIATURES DU MANUSCRIT FRANÇAIS 616

DE LA

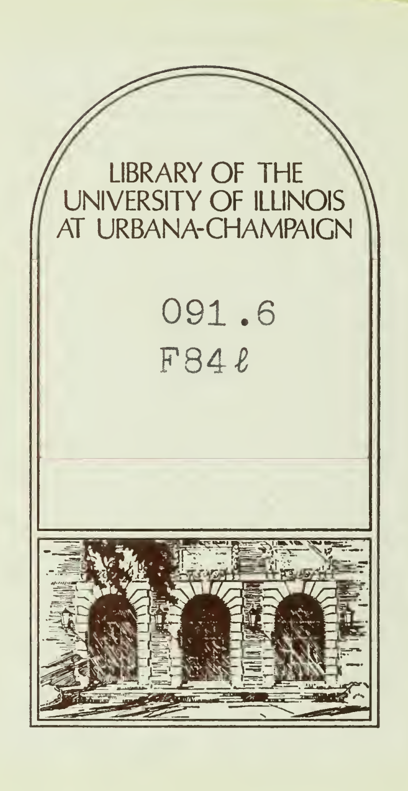
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

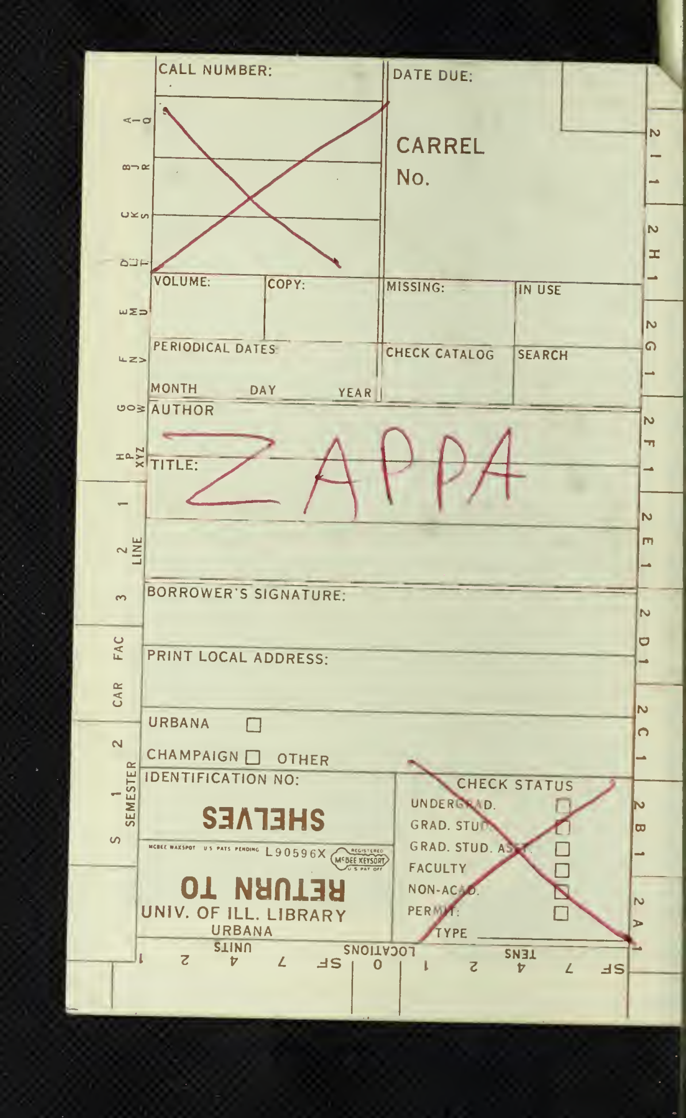


PARIS

IMPRIMERIE BERTHAUD FRÈRES, 31, RUE DE BELLEFOND

CATALA FRÈRES, SUCCRS.




CALL NUMBER:

DATE DUE:

CARREL No.

VOLUME: COPY:

MISSING: IN USE

PERIODICAL DATES

MONTH DAY YEAR

CHECK CATALOG SEARCH

AUTHOR ZAPPA

TITLE:

BORROWER'S SIGNATURE:

PRINT LOCAL ADDRESS:

URBANA ☐

CHAMPAIGN ☐ OTHER

IDENTIFICATION NO:

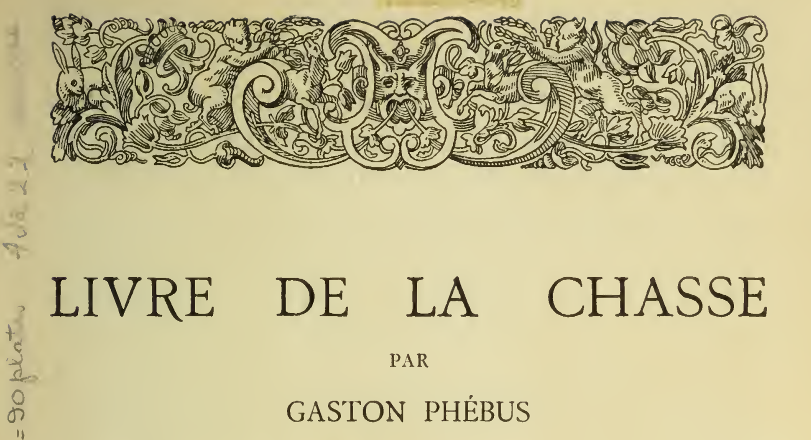
SHELVES

MCBEE WAKSPOT U S PATS PENDING L90596X McBEE KEYSORT

RETURN TO
UNIV. OF ILL. LIBRARY
URBANA

CHECK STATUS
UNDERGRAD. ☐
GRAD. STUD. ☐
GRAD. STUD. ASST. ☐
FACULTY ☐
NON-ACAD. ☐
PERMIT: ☐
TYPE

UNITS LOCATIONS TENS



LIVRE DE LA CHASSE

PAR

GASTON PHÉBUS

De toutes les productions de la littérature cynégétique du moyen âge, le *Livre de la chasse* de Gaston Phébus, comte de Foix, est incontestablement l'une de celles dont le succès a été le plus grand. Ce succès est attesté non seulement par le nombre et la qualité des manuscrits qui en restent — près de 40 [1] — mais encore par les études [2] et les imitations dont il a

1. M. H. Werth (*Altfranzösische Jagdlehrbücher*, Halle, Niemeyer, 1880, in-8º, p. 67-81) en compte 40, et MM. Baillie-Grohman (*The Master of Game*, p. 234) 41, mais on verra, plus loin, que ces listes contiennent plusieurs erreurs.

2. La plus récente et la plus importante de ces études est celle que lui ont consacrée M. Baillie-Grohman, en tête (p. XXIX-XLVI) de leur édition

été l'objet. Et de tous ces manuscrits, celui qui est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Nationale, sous le numéro 616 du fonds français — dont les miniatures sont reproduites dans le présent album — est regardé, d'un commun accord, comme le plus riche et le plus luxueusement orné [1]. Aussi doit-il à cette circonstance d'avoir été particulièrement apprécié et convoité. Un peu de légende s'est même mêlée à son histoire et n'a pas peu contribué à augmenter sa célébrité [2].

Les seuls détails de cette histoire qu'on puisse, actuellement, tenir pour certains, sont les suivants. A la fin du xve siècle, il fut recueilli par un bibliophile, le comte Aymar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier —

du *Master of Game* d'Édouard, duc d'York, le plus ancien traité, en anglais, sur la chasse. Ce traité ayant été composé, en grande partie, d'après le *Livre de la chasse* de Gaston Phébus, ses éditeurs n'ont rien trouvé de mieux, pour illustrer leur luxueuse publication, que d'y reproduire 45 (44, en héliogravure Dujardin, et 1 en couleur) des principales miniatures du ms. français 616 : *The Master of Game by Edward, second duke of York*, the oldest english book on hunting, edited by W.-A. and F. Baillie-Grohman, with a foreword by Theodore Roosevelt, with 52 fac simile... Londres, Ballantyne, Hanson et Co, 1904, in-fol.

1. MM. Baillie-Grohman parlent de ces miniatures, avec tant d'enthousiasme, qu'ils ne seraient pas éloignés — bien à tort, d'ailleurs — de les attribuer, avec un écrivain dont ils ne donnent pas le nom, à l'illustre Jean Foucquet (*Ibid.*, p. XI).

2. « Few volumes — disent MM. Baillie-Grohman (p. XXVII) — have had such a strikingly romantic career. »

connu, en outre, pour avoir possédé les célèbres *Heures* de Boucicaut[1] — qui y fit peindre ses armes, au bas du fol. 13. Il devint, peu après 1525 et dans des circonstances mal précisées, la propriété de Bernard Clesius ou de Cloos, évêque de Trente. Celui-ci l'offrit à l'archiduc d'Autriche, Ferdinand, frère de l'empereur Charles-Quint, et y joignit une lettre d'envoi, qui est, sur ce point, l'unique source de nos renseignements. Cette lettre, sans date, mais antérieure à 1530 — car Bernard Clesius, qui reçut, cette année, le chapeau de cardinal, ne s'y donne pas ce titre — a été transcrite sur l'un des feuillets de garde[2], d'une main qu'on a tout lieu de croire contemporaine. Bernard Clesius y est malheureusement d'un laconisme regrettable sur les conjonctures auxquelles il dut la possession de ce manuscrit. Après s'être félicité du don qui l'en avait rendu propriétaire — en raison naturellement de l'hommage que ce don rendait possible — il se contente d'ajouter, sans aucune précision, que le précieux

1. Auj. chez Mme André. Elles ont été l'objet d'une luxueuse notice de la part de M. Guyot de Villeneuve, *Notice sur un manuscrit du XIVe siècle. Les heures du maréchal de Boucicaut*. Paris. Pour la Société des bibliophiles françois, 1889, in-4o, avec reproduction des principales miniatures.

2. Fol. 3 vo. On en trouvera plus loin le fac-simile et le texte complet.

volume avait été acquis à la suite de la victoire remportée par l'empereur Charles-Quint sur les Français, à Pavie ; « ...*nuper fortunâ oblatus est liber iste, non utique indecorus, adeptus in illâ gloriosissimâ cæseris Caroli, fratris tui amantissimi, contra Gallos apud Papiam victoriâ.* » Le nom de François Ier n'est pas prononcé, et il n'est fait aucune allusion à sa personne.

L'archiduc Ferdinand y fit peindre ses armes, à pleine page, sur l'un des premiers feuillets [1].

Le volume reparut en 1661. A cette date il était en la possession du marquis de Vigneau, qui l'offrit à Louis XIV, d'après le témoignage de La Mesnardière, « lecteur ordinaire de la chambre [2]. » Le roi le déposa à la Bibliothèque Royale, où il fut timbré et inscrit au catalogue, sous le numéro 7097. Mais il sortit de ce dépôt vers 1709, dans des conditions mal connues, sans doute, mais qu'on ne saurait, toutefois, taxer, comme on l'a fait, de frauduleuses ou d'irrégulières [3].

1. Fol. 4 r°.

2. Fol. 12 v° : « Le vingt-deuxième juillet de l'année mil six cents soixante et un, le Roy estant à Fontainebleau, le sieur marquis de Vignaux, lieutenant général dans les armées de Sa Majesté, eut l'honneur de luy donner ce livre, moy, lecteur ordinaire de la chambre, présent. *La Mesnardière.* »

3. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. II (1874), p. 300, note.

Une note de Boivin, mise en marge du catalogue de 1682, et répétée, en tête du manuscrit français 617 — qui prit la place laissée vide par le manuscrit 616 et reçut le numéro 7097 — apprend, en effet, qu'il fut « donné au Roy », c'est-à-dire à Louis XIV [1]. Celui-ci le mit dans la bibliothèque du grand dauphin. A la mort de ce dernier, survenue en 1711, il passa au duc de Bourgogne devenu dauphin. Et lorsque ce second dauphin mourut, l'année suivante, il fut attribué au Cabinet du roi. On l'y voyait encore, en 1722, d'après le catalogue qui, à cette date, fut dressé de cette collection ; catalogue, d'ailleurs, qui ne fait que reproduire un « état signé par le feu roi Louis XIV, le 26 novembre 1712 [2]. » Le manuscrit de Gaston Phébus n'aurait donc

1. Nouv. acq. franç. 5402 (Catalogue de 1682), p. 491 : « Donné au Roy. Voyez l'Inventaire des livres de feu M. le duc de Bourgogne, p. 39. » Franç. 617, fol. 1. « Mis à la place de celuy qui fut donné au feu Roy et que je juge estre l'exemplaire mentionné dans l'Inventaire des livres de M. le duc de Bourgogne, p. 39. » — Cf. Paulin, Paris. *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. V (1842), p. 214.

2. Nouv. acq. franç. 10687. « Catalogue de livres du Cabinet du roi, 1722. » — Fol. 1. « État des livres de feu Monseigneur, de feu M. le Dauphin et madame la Dauphine que le Roi a ordonnés être gardés pour en composer le Cabinet de M. le Dauphin, dont M. l'abbé Pérot est chargé, suivant l'État signé par le feu roi Louis XIV, dont la minute est au secrétariat de la maison du roi, en datte du 26 novembre 1712. » — Le manuscrit de Gaston Phébus y est signalé à la page 117. — Cf. H. Omont.

dû sortir du Cabinet du roi que pour rentrer à la Bibliothèque Royale, mais il n'en fut pas ainsi.

On le retrouve, en effet, peu de temps après — en 1726, au plus tard — dans la bibliothèque du château de Rambouillet[1], parmi les livres qui y furent réunis pour l'amusement du comte de Toulouse, grand veneur de France, depuis 1714. Et c'est, sans doute, parce que sa présence dans cette bibliothèque ne se comprenait pas, qu'on crut nécessaire d'en tenter la justification, en faisant appel à un témoignage oral, vieux de plus de 30 ans et, d'ailleurs, complètement erroné. Un certain « Du Cambart », capitaine des chasses du duché de Rambouillet, certifia, le 15 février 1769, que le comte de Toulouse, mort en 1737, avait dit, « plusieurs fois », devant lui, que ce volume lui avait été donné par Louis XIV, lui-même[2]. Or, on vient de voir que

Catalogue des manuscrits latins et français de la collection Phillipps, acquis en 1908, par la Bibliothèque Nationale, Paris, 1909, in-8°, p. 119.

1. Cf. *Catalogue de la bibliothèque du château de Rambouillet appartenant à S. A. S. Mgr. le comte de Toulouse*, Paris, G. Martin, 1726, in-8°, p. 77, n° 7c : « Livre de la chasse de Phébus de Foys. Ms. sur vélin, avec de miniatures, in-fol. » — Cette bibliothèque, est-il dit dans la préface, n'est pas « une bibliothèque complette, mais un recueil de livres choisis pour *amuser* le prince et la princesse, pendant leur séjour.... aussi bien que les personnes qu'ils y attirent. »

2. Fol. 3 r° : « Je soussigné, Léonard de Bongard, écuyer, sieur Du Cam-

Louis XIV l'avait si peu donné, qu'il était encore, en 1722, dans le Cabinet du roi. Et c'est là évidemment qu'il fut pris — frauduleusement, cette fois — pour être porté à Rambouillet. Accompagné, comme seul titre de propriété, de l'étrange témoignage que nous venons de rapporter, le précieux manuscrit passa, par héritage, de la bibliothèque du duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse, dans celle de la famille d'Orléans et finalement dans celle du roi Louis-Philippe.

En 1834, il fut momentanément déposé à la bibliothèque du Louvre, où le baron J. Pichon put l'examiner [1]. Mais sa place ordinaire était sur les rayons de la bibliothèque du château de Neuilly, où Joseph Lavallée en eut communication [2]. Ce fut même ce dernier. semble-t-il, qui, après la journée du 28 février 1848, en rappela l'existence à M. Naudet, administrateur de la

bard, capitaine des chasses et maître particulier des eaux et forests du duché et pairie de Rambouillet, certifie *avoir entendu dire*, *plusieurs fois* à S. A. S. Mgr. le comte de Toulouse, grand veneur de France, que Louis XIV lui avoit donné et qu'il tenoit des mains de Sa Majesté le présent volume ms. composé par Gaston Phébus, comte de Foix, en 1387, sur la chasse. Fait au château de Rambouillet, ce quinze février mil sept cent soixante et neuf. *Du Cambard*. » La signature seule est autographe.

1. P. Paris, *Les manuscrits françois*, t. V (1842), p. 214, note.

2, Joseph Lavallée, *La chasse de Gaston Phébus, comte de Foix*... Paris, 1854, in-8°, p. XLVII.

Bibliothèque Nationale [1], et contribua, dans la mesure de ses moyens, à le sauver du pillage.

Il fut porté à la Bibliothèque Nationale, ainsi, d'ailleurs, que « les livres, gravures et autres objets imprimés ou manuscrits » de cette même provenance, dont la liquidation de la liste civile lui confia provisoirement la garde. Et il y resta, pour reprendre la place que sa vieille numérotation lui assignait dans les collections. Ce n'est pas que le liquidateur ne l'ait réclamé, pour le vendre avec tout le reste [2], mais il fut démontré, après une délibération approfondie du conservatoire, que Louis XIV n'avait pas voulu « l'aliéner [3] ».

1. Naudet, *Réponse de la Bibliothèque Nationale à M. Feuillet de Conches*, Paris, 1851, in-8°, p. 35. Dans un factum, aussi injuste qu'agressif, intitulé : *Réponse à une incroyable attaque de la Bibliothèque Nationale...* (Paris, 1851, in-8°, p. 148), M. Feuillet de Conches avait accusé M. Naudet d'avoir « fait saisir » ce manuscrit de Gaston Phébus « sur le motif qu'il avait été *volé* par Louis XIV, au préjudice de la Bibliothèque Nationale ! »

2. Vavin, *Compte de la liquidation de la liste civile et du domaine privé du roi Louis-Philippe, rendu le 30 décembre 1851*, Paris, s. d. (1852), in-4°, p. 76.

3. C'est dans la bibliothèque de Neuilly que le duc d'Aumale, au temps de sa jeunesse, avait feuilleté les premiers beaux livres et qu'il avait senti naître les goûts de bibliophile, auxquels il devait si ardemment et si heureusement sacrifier plus tard. Dans les dernières années de sa vie, il rappelait souvent, paraît-il (Cf. L. Delisle, *Chantilly, Le Cabinet des livres, Imprimés*, Paris, 1905, in-4°, p. XXXIII), le plaisir qu'il avait éprouvé, tout enfant, lorsque, pour le récompenser de son application au travail, on lui

Cette histoire présente, comme on vient de le voir, plusieurs lacunes regrettables, qui ont naturellement piqué la curiosité des érudits et provoqué des affirmations et des hypothèses. Malheureusement, aucune des solutions proposées n'est acceptable. Certaines, même, sont du domaine de la fantaisie et de la légende.

On ne sait, d'abord, pas à quel grand seigneur ce luxueux manuscrit était destiné. M. G. de Villeneuve a prétendu [1] que c'était l'exemplaire offert à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, parce qu'il a cru que les armes de Poitiers avaient été superposées áux armes de Bourgogne, mais c'est là une erreur matérielle. La composition de l'encadrement, au bas duquel se trouvent ces armes, montre que l'enlumineur n'en avait pas prévu. En examinant, en effet, au jour et par transparence, cette partie du feuillet, on aperçoit, au-dessous de l'azur des armes de Poitiers, la trace d'un grattage, qui correspond à une partie supprimée de rinceau et

avait montré les belles miniatures du manuscrit qui nous occupe. Aussi, ne se consola-t-il, jamais, de sa réintégration dans les collections de la Bibliothèque Nationale, et ne voulut-il pas en admettre la légitimité. Il l'appelait « *son* Phébus » et exprimait ses regrets — chaque fois qu'il avait occasion de le revoir — de n'avoir pu l'incorporer à son cabinet. Cf. L. Delisle, *Ibid.*, p. XXXIII, et *Chantilly*, *Le Cabinet des livres*, *Manuscrits*, t. I (1900), p. 301.

1. *Les heures de Boucicaut*, p. 11.

non à des armes quelconques. Il ne semble pas, d'un autre côté, qu'on puisse faire remonter à la fin du XIVe siècle l'écriture proprement dite, ainsi qu'il le faudrait, s'il s'agissait d'un exemplaire de dédicace, Gaston Phébus étant mort en 1391.

La lettre de Bernard Clesius, dont nous avons parlé plus haut, ne contient ni le nom de François Ier ni aucune allusion à sa personne, mais il a suffi qu'il y fût question du désastre de Pavie pour qu'on pensât au roi de France et qu'on lui attribuât la propriété du précieux manuscrit [2]. C'est dans ses bagages que l'aurait découvert le soldat [2], qui devait le recevoir, comme sa part de butin, et le vendre, ensuite, à l'évêque de Trente [3].

1. Et comme en 1525, le texte de Gaston Phébus avait été déjà édité, et qu'un exemplaire de ces éditions aurait été incomparablement plus maniable et d'un transport plus facile que notre volume, on en a conclu que si François Ier le leur avait préféré, c'était parce qu'il avait un goût tout particulier pour les beaux manuscrits (Baillie-Grohman, *Ibid.*, p, XXXVIII).

2. D'après MM. Baillie-Grohman (p. XVIII), ce soldat aurait été un lansquenet, et c'est parce que ce lansquenet était originaire du Trentin qu'il vendit son volume à l'évêque de Trente.

3. J. Lavallée, *Ibid.*, p. XLIV; H. de La Ferrière, *Les grandes chasses au XVIe siècle*, Paris, 1884, in-16, p. 31-32. — D'après certains érudits (Cf. Rey, *Histoire de la captivité de François Ier*, Paris, 1837, in-8°, p. 18-19, et C. Morbio, *Francia ed Italia*, Milan, 1873, in-8°, p. 62) un manuscrit des œuvres de Pétrarque, conservé aujourd'hui à la bibliothèque publique de Parme, aurait été pris à François Ier, pendant la bataille de Pavie ; et ce

Et ce n'ést pas tout. On s'est dit que si François Ier possédait, à cette date, un pareil volume, ce ne pouvait être que parce qu'il l'avait trouvé dans les biens confisqués sur Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, qui était, déjà, sur l'échafaud, place de Grève, le 17 février 1524, lorsqu'arrivèrent les lettres de grâce, si tardivement obtenues par son gendre, Louis de Brézé, et sa fille, la fameuse Diane de Poitiers[1]. A un intérêt de fond se joindrait donc, pour ce manuscrit, un intérêt de provenance de premier ordre.

Un manuscrit qui avait quitté la France, à la suite d'un événement aussi grave que la journée de Pavie, ne pouvait y rentrer que par une voie extraordinaire. « Une défaite l'en avait fait sortir, dit J. Lavallée, une victoire l'y ramena. » C'est pendant les campagnes de « Turenne dans les Pays-Bas » que le marquis de Vigneau l'aurait recueilli, par droit de conquête. Or, la note de La Mesnardière ne dit rien de pareil. Et il

manuscrit témoignerait, chez le jeune roi, d'un goût trés prononcé pour la poésie italienne. Malheureusement, aucun témoignage précis ne confirme cette provenance, qui ne paraît avoir été suggérée que par les armes de France, peintes en tête du manuscrit, sans accessoire qui permette de les dater.

1. *Catalogue des actes de François Ier*, t. I, pp. 372, 456, et 521, et G. Guiffrey, *Procès criminel de Jehan de Poytiers, seigneur de Saint-Vallier*, Paris, 1868, in-8o, p. LXXXV-LXXXVIII et 142, 145.

n'a pas été produit d'autre témoignage à l'appui d'une pareille affirmation.

Enfin, ce n'est qu'à grand'peine qu'on l'aurait, en février 1848, arraché à l'incendie, dont il porterait encore des traces ! Un des feuillets de garde serait, en outre, « maculé de sang »[1] ! ! Toutefois, le corps de l'ouvrage n'aurait pas souffert, la reliure seule serait restée endommagée.

De tous ces détails romanesques le dernier seul est exact, en fait, mais sa cause est tout autre. Si, en effet, la reliure du manuscrit français 616 est un peu fatiguée, c'est uniquement parce que le volume a eu à subir de trop nombreux transports, dans la salle de travail du Département des manuscrits, pour les lecteurs qui l'ont demandé ; et si l'un des feuillets de garde paraît maculé de sang, c'est simplement parce que l'écarlate du bonnet couronné, qui forme le cimier des armes de l'archiduc, a déteint, et parce que sa partie haute a été légèrement atteinte par l'humidité.

1. J. Lavallée, *Ibid.*, p. XLVI-XLVII ; *Revue de Gasgogne*, t. XXXV (1894), p. 549-554 (art. de L. Batcave).

MANUSCRITS DU LIVRE DE LA CHASSE

M. H. Werth et MM. Baillie-Grohman ont dressé, chacun de leur côté, une liste des manuscrits qui nous sont restés de l'œuvre de Gaston Phébus, mais ces listes ne sont ni aussi exactes ni aussi complètes qu'elles auraient pu l'être. On comprendra, par suite, qu'il ne nous suffise pas d'y renvoyer ici, et que nous tenions à insérer, dans une liste nouvelle, les quelques additions et rectifications que nos recherches nous ont permis de faire. Cette liste sera un peu moins longue que celles de MM. Werth et Baillie-Grohman, d'abord, parce que nous en avons fait disparaître deux doubles emplois (pour la bibliothèque du Vatican) et ensuite parce que nous n'y avons conservé que des manuscrits, dont l'existence est attestée par un catalogue, de rédaction peu ancienne, ou par une publication récente[1].

A. — *Bibliothèque Nationale.*

1. Français 616 (anc. 7097). — Commencement du XVe

1. Après avoir été imprimé, trois fois, au moins, dans les premières années du XVIe siècle, par Antoine Vérard (vers 1507), Jean Treperel (vers la même date) et Philippe le Noir (vers 1515), l'ouvrage de Gaston Phébus dut attendre jusqu'au XIXe siècle pour trouver de nouveaux éditeurs. Il fut réimprimé, en 1844, par H. Dryden, d'après l'un des manuscrits de sir Thomas Philipps, — mais cette édition, non mise dans le commerce et tirée à très petit nombre, est aujourd'hui introuvable — et, en 1854, par Joseph Lavallée.

siècle. Parchemin. 220 feuillets. 87 miniatures. Reliure maroquin lie de vin, aux armes de la famille d'Orléans et au chiffre du roi Louis-Philippe, doublée en veau brun, avec ornements gaufrés et même chiffre couronné. — Ce manuscrit se compose, aujourd'hui, de deux parties, de date et d'origine différentes. La première (fol. 1-138) comprend le *Livre de la chasse* et les *Oraisons* de Gaston Phébus et paraît du commencement du XVe siècle ; la seconde (fol. 139-214) contient les *Déduits de la chasse* de Gace de La Bigne et semble de l'extrême fin du XVe ou des premières années du XVIe siècle. Le baron Pichon[1] avait identifié, à tort, les armes qui sont au bas du fol. 13 : *d'azur à 6 besans d'argent, posés* 3, 2 *et* 1, *au chef d'or*, avec celles de Jean de Melun, comte de Tancarville, connu comme un ardent veneur[2]. Au bas des fol. A et 3, sont les anciens timbres humides de la « Bibliothèque du Roi, à Neuilly », et du « duc d'Orléans », et les anciens numéros « 54 » et « 41. »

2. — 617 (anc. 7097). — Commencement du XVIe siècle. Papier. 101 feuillets. Dessins au lavis. Reliure veau raciné, au chiffre de Charles X. — C'est le manuscrit qui fut mis à la place du précédent, lorsque celui-ci sortit vers 1709 de la Bibliothèque du Roi. On y voit, au bas des fol. 1 et 101,

1. P. Paris, *Les manuscrits françois*, t. V (1842), p. 214, note. P. Paris y a imprimé la lettre, dans laquelle le baron Pichon lui donne ce renseignement.

2. P. Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. V (1842), p. 214; J. Lavallée, *Ibid.*, p. XLIII-XLVIII ; L. Delisle, *Inventaire méthodique des manuscrits français*, t. II, p. 287.

le nom « J. Trehard » et un chiffre, formé, semble-t-il, des lettres P et T, au-dessous duquel on lit : « 1676, Nevers[1]. »

3. — 618 (anc. 7097[2]). — xve siècle. Papier. 159 feuillets. Reliure velours cramoisi. — Au *Livre de la chasse* de Gaston Phébus fait suite (fol. 113) le *Livre de fauconnerie* de Jean de Francières[2]. On lit à l'intérieur du premier plat de la reliure, le n° « 1344 », et, à l'intérieur de celui de la fin, la note suivante : « Cl. Voille dono dedit regi christianissimo Ludovico XIII, III junii anno 1624. »

4. — 619 (anc. 7098 — 665 — huit cent quatre-vingt-huit). — Fin du xive siècle. Parchemin. A-C et 113 feuillets. Grisailles. Reliure maroquin rouge, aux armes de France. — On a dit, à tort, que ce manuscrit était l'exemplaire offert par Gaston Phébus à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne ; mais c'est le plus ancien des manuscrits connus du *Livre de la chasse*. De plus, tout porte à croire que c'est l'exemplaire familial, que se transmirent les héritiers successifs du célèbre comte. On y voit, en effet, au bas du fol. 1, les armes écartelées de Foix et de Béarn ; et l'ex-libris suivant, écrit en grosses lettres gothiques, qu'on y lit, au dernier feuillet (fol. 112 v°) :

« Ce livre est à celuy qui, sanz blasme,
En son droyt mot porte : *J'ay belle dame.* »

montre, tout au moins, qu'il était, dès le commencement du xve siècle, en la possession de Jean Ier, comte de Foix, la devise

1. P. Paris, *Les manuscrits françois*, V, 213.
2. P. Paris, *Les manuscrits françois*, V, 215-217.

indiquée par ce dernier vers étant celle de ce prince, au témoignage d'Alain Chartier, qui en parle, dans un passage de son poème des *Deux fortunes d'amour* [1].

5. — 620 (anc. 7079 — 691 — six cent quarante-trois). — xve siècle. Parchemin. 69 feuillets. Reliure maroquin jaune, aux armes et au chiffre de Louis XIV [2].

6. — 1289 (anc. 7455 — 333 — MDCCXXIII). — xve siècle. Parchemin. 140 feuillets. Reliure veau raciné, au chiffre de Louis XVIII. — Provient du duc Jean de Bourbon, dont la signature se trouve au fol. 140 : « Ce livre est au duc de Bourbon. *Jehan.* » La place réservée pour les miniatures est restée blanche.

7. — 1290 (anc. 7456 — 668 — MDCLIX). — xvie siècle. Papier. 133 feuillets. Reliure maroquin rouge, au chiffre de François II. — On y lit, au fol. 1 : « Copie du livre de Phébus, prise sur l'exemplaire, escript à la main, appartenant à M. Le Feron, advocat en la cour. » L'exemplaire ainsi désigné est le n° 15 de la présente liste (Français 24271).

8. — 1291 (anc. 7457 — Orléans 26). — xve siècle. Parchemin. 87 feuillets. Dessins coloriés. Reliure veau raciné, au chiffre de Louis XVIII. — Provient de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours (Cf. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, I, 89); on y lit, au fol. 87 v°, comme sur beaucoup de livres de cette

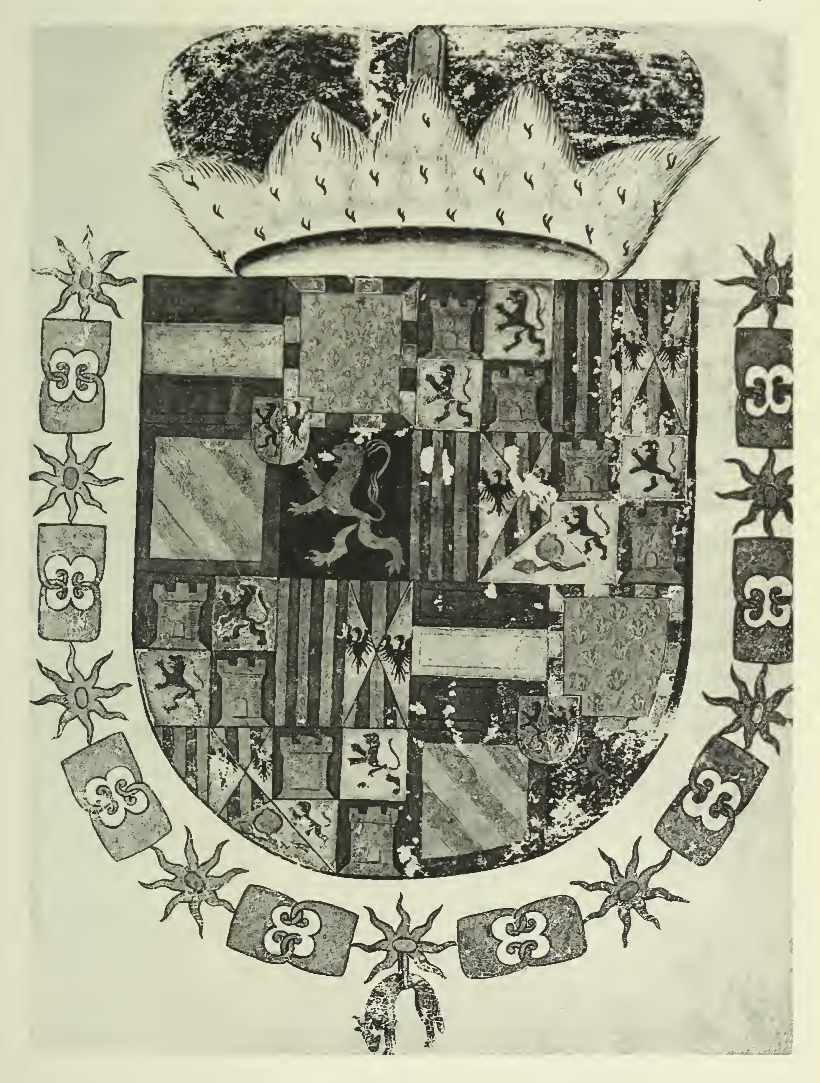
1. A. Duchesne, *Les œuvres de maistre Alain Chartier*, Paris, 1617, in-4°, p. 580; P. Paris, *Les manuscrits françois*, V, 217-221 ; J. Lavallée, *Ibid.*, p. XLI.

2. P. Paris, *Les manuscrits françois*, V, 221.



Sere.mo ac Inuictissimo Hispaniarum Principi Ferdinando
Archiduci Austrie etc. Dno suo Colendissimo Bernardus Epus
Tridentinus Humillimã sui Comendationẽ, et seruitutis oblationẽ

P Arthorum Rex, Sere.me Princeps, a quoqua sine munere adiri nõ consueuerat,
idem mihi de Tua May.te Cogitanti, ne Vacuis (ut aiunt) manibus te Regem,
et in Terris Deum meum accederem: quum ut optime scis, aurũ mihi nõ sit,
neq argentum. forte nuper fortuna oblatus est liber iste, nõ uniq indecorus, adep-
tus in illa gloriosissima Cæsaris Caroli fratris tui Amantissimi Contra Gallos apud
Papiam Victoria: Cuius quidẽ libelli series, me protinus admonuit Tue Ser.tis
nõ meũ munus esse debere, eidem igitur illum, qualiscuq sit, In signũ, Et
Testimoniũ mee erga se perpetue Seruitutis et obseruantie offerre nõ erubesco. Et si Certus sum
munus haud quaq Tanto Principe Dignum esse, Minime tamen dubito quin eius lectio te plurimum
sit oblectatura, Et pro tua Magnanimitate ac benignitate, quibus Tu solus reliquos Principes superas:
largientis animum nõ ipsum munusculum quod tenue est aspicies, quantũ enĩ ad magnitudinẽ spectat nihil
omnino deficit: quamq fortassis in libello isto multa defuisse uideatur, quominus sibi decenter offerri debuisset.
a me tn plura expectari nõ possũt: quum Jam diu omnia, et me ipsum eidẽ dedicauerim, ac deuouerim.
Vale diu fœlix Inuictissime Princeps, Bernardumq Seruulum tuum (ut facis) Jugiter Comendatũ habe
Et in exquisitis fauoribus tuis Clemẽter prosequi Contende:







Cy deuise du cerf et de toute
sa nature.



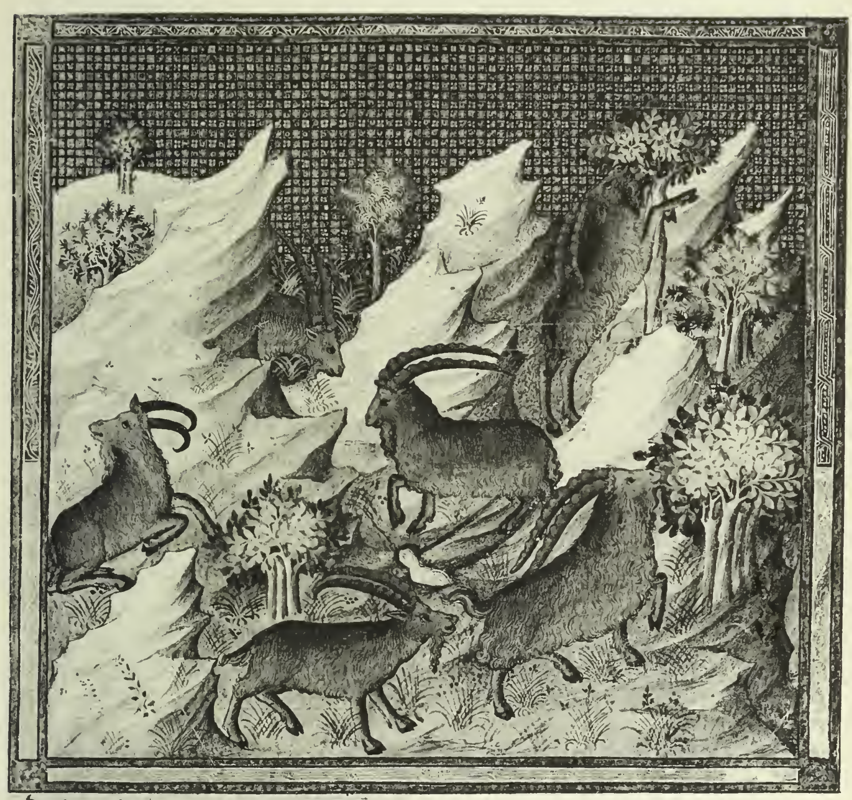
Cy deuise du mangier et de tou/
te sa nature.



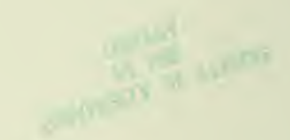


ℭ y apres deuise du daim et de toute sa nature.





¶ Cy deuise du bouc et de toute sa
nature.





Cy devise du chevreul et de toute sa nature.





Cy deuise du lieure et de toute
sa nature.



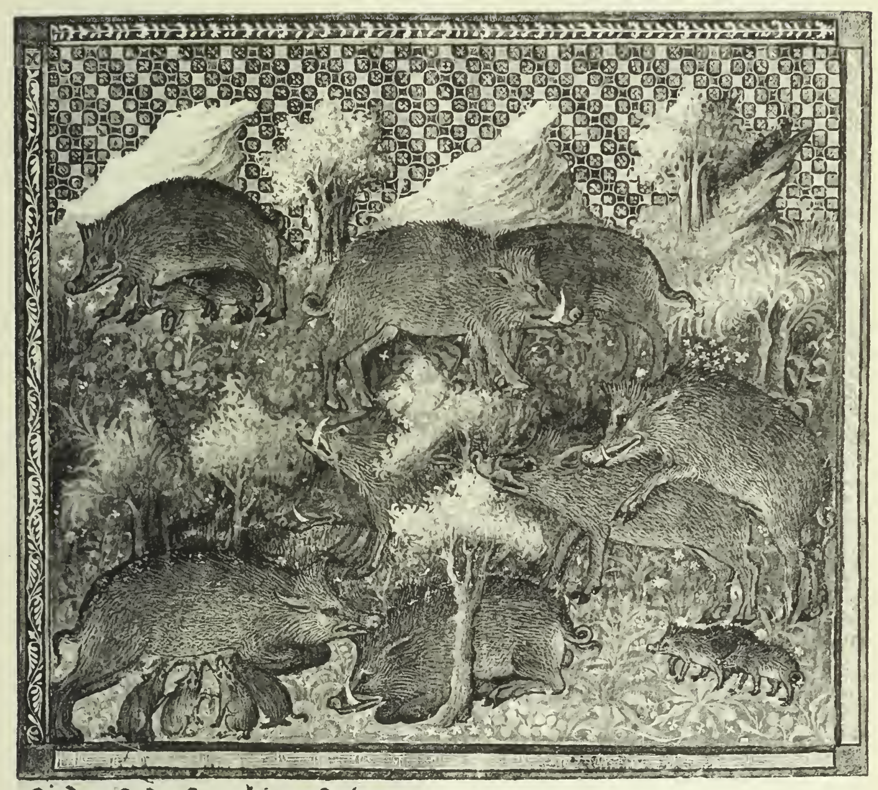


Cy apres devise du connil et de toute sa nature.



Cy deuise de lours et de toute sa nature.





Cy deuise du sanglier et de tou-
te sa nature.



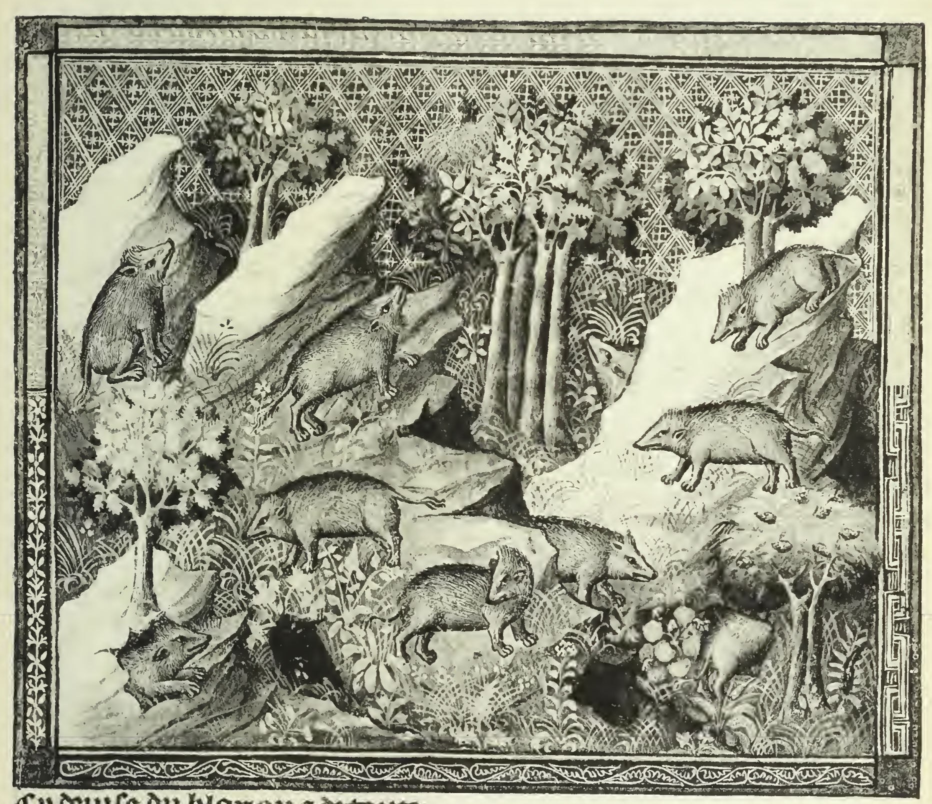


Cy deuise du loup et de toute sa nature.




Cy de rgnart & de toute
sa nature





Cy deuise du blaireau & de toute
sa nature.



Cy apres deuise du chat et de toute sa nature.







Cy apres deuise des manieres et condicions des chiens.





Cy deuise des maladies des chiēs
et de leurs curations.





Cy deuise des alanz et de toute leur nature.





Cy apres deuise du leurier et de toute sa nature.





Cy deuise du chien courant & de tou-
te sa nature.





Cy apres deuise du chien doysel et de toute sa nature.





Cy deuise du mastī ⁊ de toute sa natē.





Cy devise des manieres et condicions qui doit avoir celuy que on veult aprendre a estre bō veneur.





Cy deuise du chenil ou les chiens doiuent demourer ⁊ comment il doit estre tenu.





Cy apres devise comment on doit mener les chienz eslaire.





Cy apres devise comment on doit faire ⁊ lascier toutes manieres de laz.



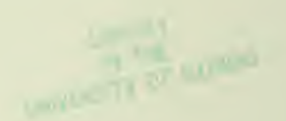


Cy deuise comment on doit huer et corner.





Cy deuise comment on doit mener les chiens a faire la suyte.





Cy apres deuise comment on doit mener en queste son varlet pour aprendre a cognoistre de grant cerf par le pie.



Cy deuise comment on doit cognoistre grant cerf par les fumees.



Cy devise comment on doit cognoistre grant cerf par les fiomes.





Cy apres deuise comment on doit aler en queste a la veue.





Cy deuise comment on doit aler en queste entre les champs ⁊ la forest.





Cy devise comment on doit aler en queste es ieunes tailles.





Cy deuise comment on doit aler en queste parmi les fors.





Cy devise comment on doit aler en queste es haultes forests.



Cy deuise comment on doit aler en queste par ouyr crier les cerfs.





Cy devise comment on doit aler en queste pour le sangler.



Cy deuise comment lassemblee se doit faire en este et en yuer.





Cy deuise comment on doit aler laissier courir pour le cerf.





Cy deuise cõment on doit escorchier le cerf et le desfaire.





Cy devise comment on doit faire le droit a son limier et la cuyriee aux chiens.



Cy deuise comment on doit aler laisser courre pour le sangler.





Cy devise comment on doit deffaire le sanglier:





Cy deuise comment homme fera bonne ayde.





Cy dev aps deuise cōmēt le bō venē doit chascier + prendre le cerf a force.





Cy apres deuise comment on doit chascier et prendre le rangier.





Cy apres deuise cõment le bon veneur doit chasser ⁊ prendre le dain a for





Cy apres deuise cõment le bõ veneur doit chascier ⁊ p̃ndre le bouc sauuaig





Cy deuise cōment le bon veneur doit chascier ⁊ prendre le cerf a force



Cy apres deuise coment le bon veneur doit chascier et prendre le lieure a force





Cy devise comment on doit prendre & chascier connilz.





Cy deuise comment on doit chascier et prendre lours





Cy deuise cõment on doit chascier et prendre le sangler.





Cy deuise comment on doit ferir le sangler





Cy deuise comment on doit chascier et prendre le loup.





Cy devise comment on doit chascier et prendre le regnart.





Cy apres deuise comment on doit chascier et prendre le blaireau.





Cy apres deuise comment on doit chascier et prendre le chat a force.



Cy apres devise comment on doit chacier et prendre la loutre.





Cy deuise a faire hayes pour toutes bestes.

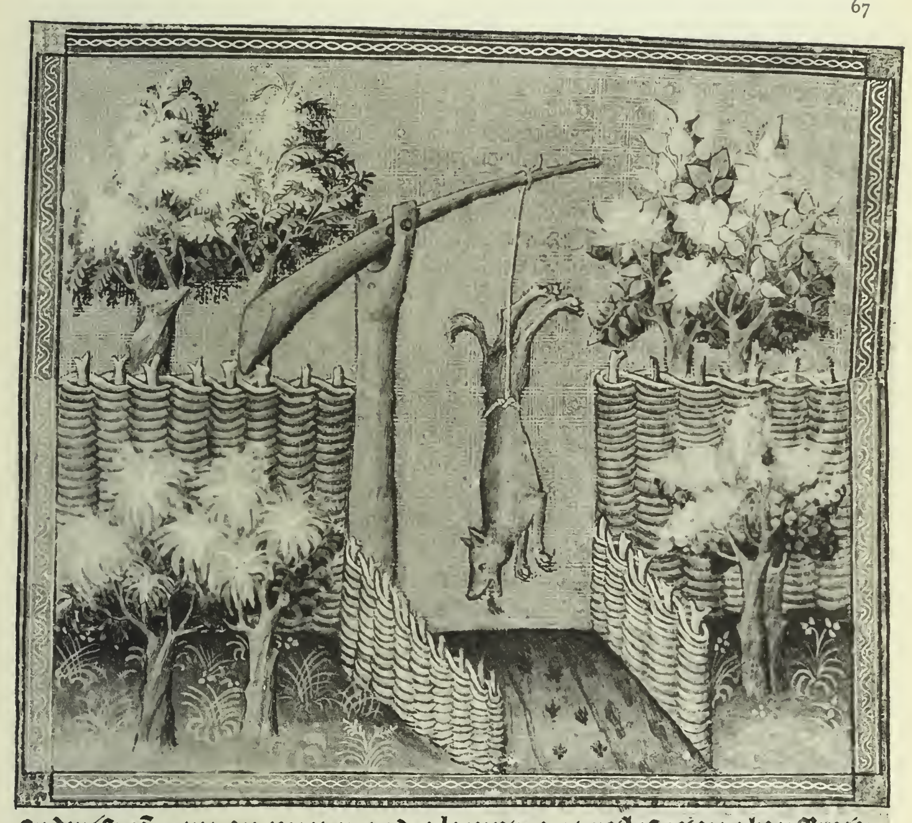



Cy apres deuise cõment on puet chascier sanglr̃s ⁊ autr̃s bestes aux f





Cy deuise comment on puet prendre ours & autres bestes aux dardiers



Cy deuise cõment on puet prendre loups ⁊ autres bestes aux hausepiez.



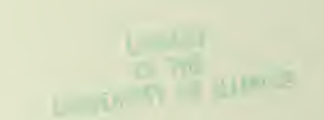


Cy deuise comment on puet prendre sangliers & autres bestes quant ilz vont a leurs menjues ou viandes es champs ou vergiers.





Cy deuise cõment on puet prendre les sanglers a vautrer.


LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS



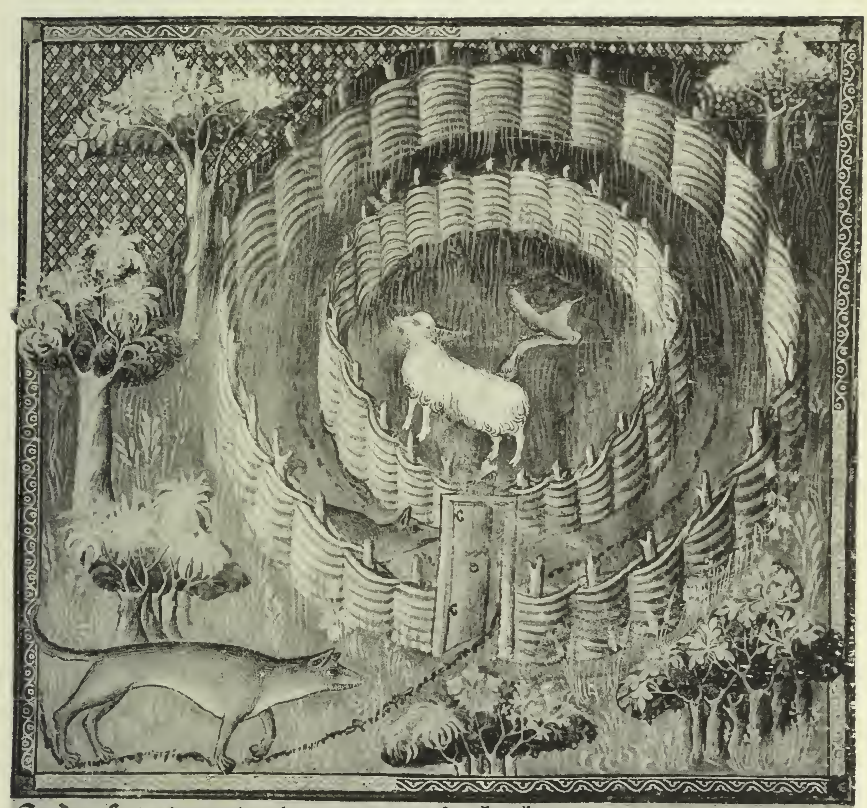
Cy ap̃s deuise cõment on puet prendre les loups aux fosses au trayn.



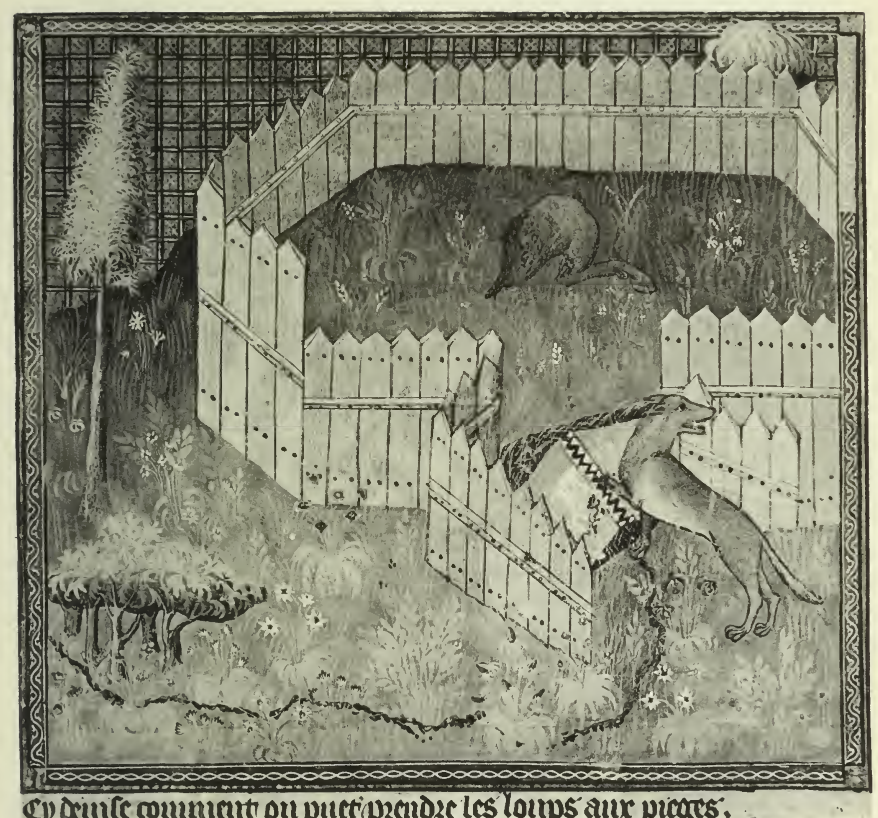


Cy aps deuise cõment on puet prendre les loups aux aguilles.





Cy deuise autre maniere pour prendre les loups.



Cy deuise comment on puet prendre les loups aux pieges.





Cy deuise comment on doit prendre les loups a la croupie.





Cy deuise cõmēt on puet traire aux bestes a larbaleste ⁊ a lair de main.





Cy deuise cõment on puet mettre les bestes au tour pour traire.



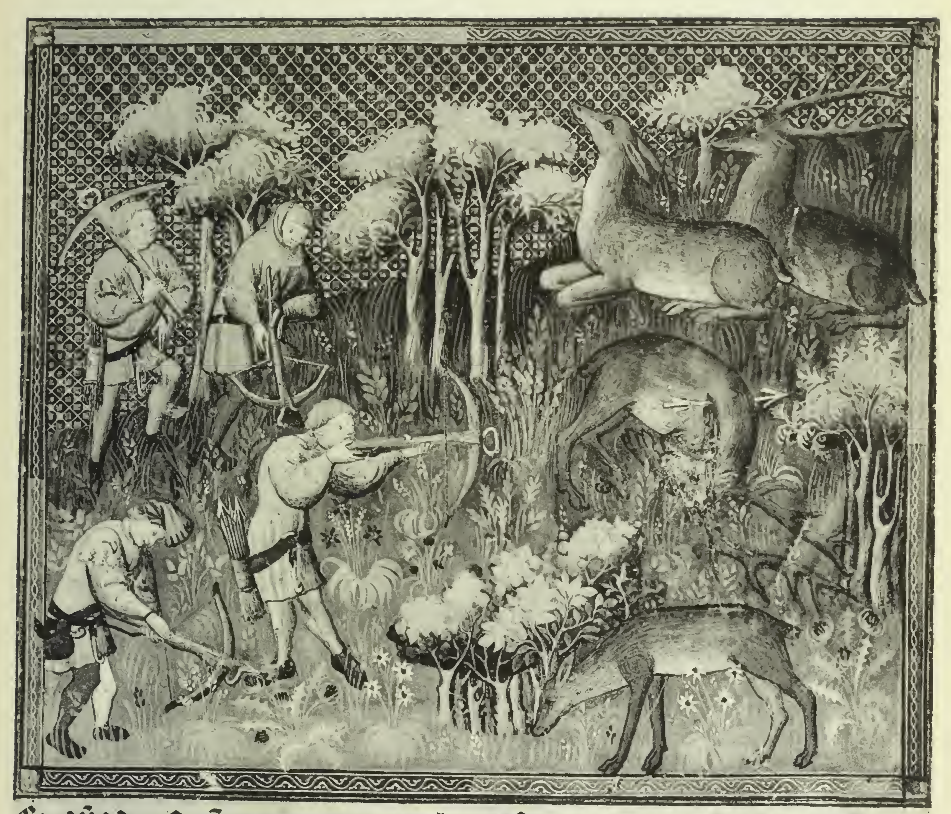
Cy apres deuise cōment on puet mener la charrete pour traire aux best





Cy ap̃s deuise cõment on puet asseoir les archiers pᵒ traire aux bestes.





Cy aps deuise cõment on puet aler: es forestz pour traire aux bestes.





Cy ap̄s deuise cōment on puet porter la toile p̄ tenir aux bestes.





Cy ap̄s deuise cōment on puet traire aux bestes noyres.





Cy deuise comment on puet traire au suel aux bestes noyres.





Cy apres deuise comment on puet traire aux bestes rousses et noyres a la ieuenue de leurs viandez ou mengues.





Cy apres deuise comment on puet tirer aux lieures.



Cy deuise comment on puet prendre les lieures aux raiseux.





Cy apres deuise cõment on puet prendre les lieures aux panniaux





Cy aps deuise cõment on puet prendre les lieures aux pouches ou petiz rayseur.





Cy ap̄s deuise cōment on puet prendre les lieures a la croupie.





Cy apres deuise comment on puet tendre pouches ou menues cordeletes ou rayseau





Cy commencent pluseurs bonnes oroysons en latin et en francoys.



